## DEPARTEMENT DES VOSGES

## **VILLE DE RAON L'ETAPE**

## EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 27

exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15

L'An Deux Mil Quinze, le 29 JUIN 2015 A 20 H 15

Extrait affiché le :

30 Juin 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

4<sup>ème</sup> séance 2015.

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**<u>Objet</u>**: Baux donnés à la Gendarmerie Nationale.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 66/2015

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de bail de la future

caserne de gendarmerie.

Celui-ci est conforme à ce qui est prévu : loyer de 135 072 € par an invariable pendant 9 ans, pour 2 bâtiments de 6 logements chacun avec garages et caves, et pour les locaux de service et techniques.

Il fait connaître aussi l'avenant à intervenir concernant l'actuelle caserne de Gendarmerie rue du  $21^{\rm ème}$  BCP, portant le montant du loyer annuel à la somme de 49 536 € à compter du 1-10-2014.

Le Conseil Municipal en délibère et, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le Maire à signer :

- ✓ Le bail de la future caserne de Gendarmerie rue du Duc Ferry III,
- ✓ L'avenant au bail de l'actuelle brigade de Gendarmerie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,